

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire

Direction de l'Agriculture et des Territoires

1.22.75

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME MARIE-PIERRE CALLET****OBJET : Actions en faveur de la promotion de la filière viticole des Bouches-du-Rhône**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la viticulture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Filière emblématique de notre territoire que ce soit sur le plan économique, paysager, culturel ou de « l'art de vivre » en Provence, la viticulture contribue au rayonnement, à l'attractivité et à la notoriété du département.

Bien qu'elle se soit déjà restructurée et qu'elle ait fait de gros effort de modernisation, notre filière viticole doit poursuivre sa démarche pour se démarquer de la concurrence et faire la promotion des vins des Bouches-du-Rhône aussi bien localement qu'au niveau national.

Tel est l'objectif commun aux deux opérations organisées par la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône (22, Avenue Henri Pontier – 13626 Aix-en-Provence cedex 1 – Président : M. Claude ROSSIGNOL) proposées au financement du Conseil départemental.

**1. Organisation de l'édition 2018 des « Millésimes »**

Remaniée en profondeur depuis 2 ans pour devenir une opération de promotion générique des vins des Bouches-du-Rhône et de communication auprès de la presse, des professionnels de la filière et des acheteurs potentiels (GMS, cavistes, restaurateurs...), la manifestation des « Millésimes » répond à un triple objectif :

- promouvoir tous les vins (AOP et IGP) des Bouches-du-Rhône et en même temps mettre davantage en avant les producteurs et leur savoir-faire,
- créer un événement départemental fédérateur au sein d'une profession viticole caractérisée par une grande hétérogénéité de situations et d'objectifs, en « racontant une histoire » qui parle à tous,
- se donner comme ambition stratégique d'investir Marseille afin que les vins des Bouches-du-Rhône y soient davantage commercialisés.

C'est désormais la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône (CA 13) qui est maître d'ouvrage de la manifestation qu'elle a transformé en un événement à la fois professionnel et festif, organisé dans un lieu emblématique de Marseille.

Après avoir ciblé le thème de la culture en 2017 lors d'une soirée organisée au Silo, la CA 13 propose d'investir le domaine du sport en 2018 en organisant la manifestation au Palais des

sports à l'occasion de l'Open 13 afin de profiter de la résonance médiatique de ce tournoi de tennis.

Pour un coût global de 33 210 €, la CA 13 sollicite une contribution financière du Département de 17 000 € soit 51,5% du budget prévisionnel. Il est à noter que la mise en œuvre du projet notamment sous l'angle communication nécessitera une contribution en nature des services du Département valorisée à hauteur de 7 500 €

## 2. Complément de financement au bénéfice du Syndicat de défense et gestion de l'Appellation Baux-de-Provence

Le Syndicat régi par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 a été reconnu organisme de gestion et de défense par l'INAO. Il assure la présentation et la promotion des vins en appellation d'origine protégée « LES BAUX DE PROVENCE ».

Financé par décision de la commission permanente n° 165 du 15 septembre 2017 à hauteur de 3 000 € pour l'organisation d'un rallye automobile au cœur du vignoble des Baux-de-Provence afin de le faire connaître au grand public, un complément de financement à hauteur de 7 000 € lui permettra d'obtenir un niveau d'aide identique à 2016, les « rencontres grand public » financées en 2016 n'ayant pas été reconduites cette année.

## 3. Salon International de l'Agriculture (SIA) de Paris 2018 : organisation du Concours Général Agricole dans la filière vin

Depuis près de 150 ans, le Concours Général Agricole organisé à l'occasion du Salon International de l'Agriculture de Paris, met en compétition les meilleurs vins de toutes les régions françaises et, compte tenu de sa sélectivité (1/4 des inscrits sont médaillés) et de sa notoriété (4 000 producteurs / 16 000 vins concourent chaque année) constitue une véritable référence permettant au producteur de se faire connaître et au consommateur de faire des choix éclairés.

Pour les candidats, participer à ce concours, c'est bénéficier d'une légitimité supplémentaire auprès de leur profession, des acheteurs et du grand public.

Pour les lauréats, le fait d'être récompensé et d'obtenir une médaille génère des « retours » commerciaux non négligeables et contribue à asseoir la notoriété de leur produit.

En 2016, 115 médailles ont été décernées dans les Bouches-du-Rhône dont 45 à des domaines ou coopératives viticoles.

Chargée d'organiser l'événement à l'échelon départemental (publicité du concours ; collecte des échantillons ; pré-sélection des candidats ; transport et logistique des bouteilles vers Paris), la CA 13 sollicite le concours financier du Département pour préparer l'édition 2018.

En conséquence, pour un coût prévisionnel total de 61 231,87 € (+ 15%), je vous propose de reconduire la subvention accordée en 2016, soit 13 000 € (21%), pour un montant sollicité de 14 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL